

Montréal, le 19 février 2016

**Aux secrétaires des syndicats affiliés
au Conseil central du Montréal métropolitain-CSN**

**Objet : 36^e congrès du CCMM-CSN
Échéances et obligations des syndicats affiliés**

Bonjour,

Pour avoir le droit de prendre part aux délibérations et aux décisions du congrès, les syndicats affiliés :

Doivent avoir acquitté (90 jours avant l'ouverture du congrès, leurs redevances et per capita (incluant le mois de février 2016), article 27e). Les paiements devront être effectués **au plus tard le jeudi 10 mars 2016**.

Peuvent proposer, deux mois avant l'ouverture du congrès, des amendements aux statuts et règlements, article 57, en faisant parvenir les textes des modifications souhaitées, par la poste, au secrétariat général du CCMM-CSN, à l'attention de Suzanne Audette (1601, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2K 4M5), **au plus tard le mercredi 6 avril 2016**. *L'utilisation du modèle suivant est fortement encouragée : Le syndicat X souhaite soumettre cette modification aux statuts et règlements du CCMM-CSN : Incrire la modification.*

Peuvent soumettre, au moins six semaines avant l'ouverture du congrès, leurs propositions en les acheminant, par la poste, au secrétariat général du CCMM-CSN, à l'attention de Suzanne Audette (1601, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2K 4M5), **au plus tard le 22 avril 2016**. *L'utilisation du modèle suivant est fortement encouragée : Le syndicat X souhaite soumettre cette proposition au 36^e congrès du CCMM-CSN : Incrire la proposition dûment proposée et appuyée. Cette lettre doit être signée par la présidence et le secrétariat général du syndicat.*

Aussi, les syndicats recevront leur lettre de créance, la politique et le formulaire d'aide aux petits syndicats, les propositions soumises au congrès, les propositions de modifications aux statuts et règlements, le projet d'ordre du jour ainsi que l'invitation à la session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégués, et ce, dans les délais prescrits par les statuts et règlements.

Solidairement,



Suzanne Audette
2^e vice-présidente
et secrétaire générale intérimaire
Conseil central du Montréal métropolitain-CSN